

## LE RESEAU

**Bulletin de liaison du RIPRODHOR, le Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda.**

**N° 007 - novembre 2004**

## EDITORIAL

**Rwanda : La victime n'est pas innocente.**

Par delà les diversités régionales et contrairement à d'autres pays de la région comme la RDC (ex-Zaïre), l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya qui sont des mosaïques ethniques, le Rwanda, comme par ailleurs son voisin le Burundi, présente une unité de la géographie humaine qui se retrouve dans le domaine politico-ethnique : il est composé d'un seul peuple, « Banyarwanda », subdivisé en trois ethnies (les Bahutu, les Batutsi et les Batwa). Malgré les guerres claniques et ethniques qui constituent son histoire politique, sa population reste consciente d'appartenir à une même et seule nation. Les rwandais partagent les mêmes clans, la même langue, le même système de valeurs, mêmes mythes et rites, même religion traditionnelle ; exemple unique du continent noir. Mais ce qui est étonnant est que ces populations se massacrent toujours. Et cela depuis longtemps. Tantôt entre les clans, mais le plus souvent c'est entre les ethnies.

L'intolérance entre les ethnies, le silence complice de la communauté internationale face aux drames rwandais, l'obligeance honteuse des grandes puissances envers les pouvoirs totalitaires et le mépris cavernieux envers la population rwandaise aujourd'hui abandonnée à son sort sont autant des mots qui définissent les sources de la souffrance des rwandais. Le silence le plus meurtrière étant celui de l'attendant qui a coûté la vie aux présidents HABYARIMANA Juvénal du Rwanda et NTARYAMIRA Cyprien du Burundi, le 6 avril 2004 et déclancha ainsi le génocide et les massacres consécutifs. Autre silence ahurissant concerne les massacres des populations civiles innocentes en 1996 dans les camps des réfugiés, lors de l'invasion de la RDC (à l'époque Zaïre) par les troupes rwandaises qui soutenaient l'AFDL.

Le souci dans le cas du conflit rwando-rwandais est que personne n'est innocente : **la victime d'hier est le bourreau d'aujourd'hui et vice-versa**. Et aujourd'hui personne n'est parvenue à expliquer pourquoi les Bahutu et les Batutsi se massacrent mutuellement. Et pourtant, ce ne sont pas des publications sur le Rwanda qui manquent, surtout après le Génocide de 1994.

Les événements qui se sont succédés au Rwanda, le conflit ethnique qui incendie le pays, entraîne la mort des milliers et des milliers des personnes - même au-delà des frontières nationales - cause des dégâts matériels incommensurables et laisse impuissante la communauté internationale ne sont pas un simple fait du hasard ; le Génocide, les massacres, les assassinats ciblés et les disparitions forcées qui constituent l'histoire récente et l'actualité du Rwanda ne sont pas le fruit d'une malchance. Pas du tout ! C'est une question de manque d'espace démocratique, de respect des libertés et droits fondamentaux.

Réduire cela à une histoire « d'horribles Bahutu qui, aidés par la France colonialiste, ont tué les Batutsi innocents » ne fait qu'occulter les causes du drame et protéger d'autres criminels, à savoir ceux du FPR dirigé par le Général-Président Paul Kagame. Il n'y a pas au Rwanda un « camp des bons et celui des méchants » : tous les Bahutu ne sont pas des génocidaires et tous les tutsi ne sont pas solidaires avec la politique de Kagame et les atrocités qu'il inflige au peuple rwandais. Il faut donc faire la part des choses.

Ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 est un désastre humanitaire déplorable qui trouve ses causes dans l'histoire politico-ethnique du pays et qu'il ne faut pas tenter d'instrumentaliser pour justifier des atrocités induisant les mêmes effets. Le problème au Rwanda n'est pas seulement celui de la fracture sociale mis en route par les différents régimes - de la monarchie à la république - c'est aussi celui de l'angoisse, de la terreur que ces régimes ont instauré dans ce pays de mille collines, de la mauvaise gestion politique de la question ethnique, de la corruption et favoritisme.

Il est temps que la communauté internationale agisse, sorte de l'aveuglement et arrête la répétition de ces massacres qui n'ont que trop duré car, tout rwandais, du villageois au citoyen, jeune ou vieux, homme ou femme, aimerait vivre dans une société où règne la paix, le respect mutuel, la coopération et le partage des responsabilités ; une société où tous les membres ont les mêmes droits, les mêmes chances. **Malheureusement, il semble aujourd'hui que tel n'est pas le cas au Rwanda: les atrocités que subissent la population rwandaise – Bahutu et Batutsi confondus - n'est que la conséquence de l'impunité instaurée par les différents régimes, renforcée par le FPR de Kagame.**

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, est-il normal que les criminels et les seigneurs de guerre soient en charge de la gestion suprême de la magistrature d'un Etat ? Peut-on toujours maintenir une justice des vainqueurs et des vaincus ? Si oui, les droits de l'homme seraient-ils le seul apanage des occidentaux et non un droit aux Rwandais ? Quand peut-on évoquer le droit d'ingérence humanitaire pour sauver les populations en détresse sans tenir compte des intérêts politico-économiques des grandes puissances ?

**La Rédaction**

### **Le rôle de la France au Rwanda**

Le 07/10/2004 la Chambre des Députés (le Parlement rwandais) a voté à la première lecture le projet de Loi portant création de la Commission chargée d'établir la responsabilité de la France dans le génocide rwandais. Selon Edda MUKABAGWIRA, la Ministre de la justice qui défendait ce projet, cette commission est créée en vertu de l'article 176 de la Constitution du 04/06/2004.

Le 27/11/2004 à la suite du documentaire « tuez-les tous » réalisé par GLUCKSMANN, la responsabilité de la France dans le Génocide rwandais a suscité un débat télévisé sur France 3.

Etant nous-mêmes ressortissant du Rwanda, il est normal que nous sortions du silence et émettons notre point de vue sur le rôle de la France au Rwanda.

La France a joué un rôle important dans le processus de démocratisation au Rwanda. D'abord dans un cadre plus large, celui des exigences du respect de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des principes démocratiques pour permettre un développement harmonieux dans tous les pays africains bénéficiant de l'aide de l'Etat français, comme cela avait été indiqué à La Baule, en juin 1990, par le Président Mitterrand ; et ensuite dans un cadre plus particulier en ce qui concerne le Rwanda. Ce cadre particulier est celui où la France intervenait pour donner des conseils aux partis politiques et en même temps, exercer des pressions sur le Président HABYARIMANA, lui demandant de laisser les partis politiques continuer leurs activités malgré la guerre qui pesait lourdement sur le pays. Dans son témoignage, Monsieur TWAGIRAMUNGU Faustin, affirme : « de son passage à Kigali, Monsieur DIJOU, alors directeur des Affaires africaines au Quai d'Orsay, avait rencontré les

responsables des partis politiques d'opposition, les a encouragés dans leurs activités partisans et leur a invités à Paris pour y rencontrer les responsables en charge des dossiers du Rwanda. À Kigali, ces mêmes responsables des partis politiques rencontraient souvent l'Ambassadeur de France, Monsieur MARTRE et, après son départ, Monsieur MARLAUD son successeur, pour discuter des questions de démocratisation du Rwanda, des questions liées à la guerre et aux négociations d'Arusha. Ce sont d'ailleurs ces rencontres et la pression que la France exerçait sur le Président HABYARIMANA et son parti le MRND (D) qui ont permis d'amorcer les véritables négociations de paix avec le FPR-Inkotanyi à Arusha, en Tanzanie ».<sup>1</sup> On se rappellera en outre que les négociations préliminaires entre le Gouvernement rwandais et le FPR-Inkotanyi ont eu lieu à Paris du 6 au 8 juin 1992 sous les auspices de la France. Elles ont permis de fixer le calendrier et de définir les points essentiels à débattre pour les prochaines étapes. Ne pouvant pas mener cette guerre lui infligée par l'Ouganda dans l'isolement total et conscient de la pauvreté de son pays, le Président HABYARIMANA a eu besoin d'une assistance non pas pour organiser le génocide, mais pour défendre un pays attaqué. Et ce d'autant plus que MUSEVENI, à l'instar d'autres guérilleros gauchistes gagnés à la cause de « *good governance* », de l'ajustement structurel, de la privatisation et, de toute évidence des intérêts américaines en Afrique, était devenu, depuis sa prise du pouvoir en Ouganda en 1986, le chouchou des institutions de Breton Woods et de la diplomatie américaine. Qu'y a-t-il d'anormal si la France avait des relations de coopération avec le Rwanda ?

### **En quoi consistait la coopération franco-rwandaise ?**

Peu après son indépendance, le Rwanda avait fait son choix en adhérant aux organisations régionales des pays francophones d'Afrique. C'est ainsi qu'il fut agréé comme membre de l'UAM, Union Africaine et Malgache, en 1962, qui deviendra plus tard l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne, OCAM. A cet effet, le Rwanda devient également membre des organismes spécialisés de cette institution tels l'UAMPT, l'IAMSEA, ...

L'arrivée au pouvoir du Président Habyarimana par un coup d'Etat militaire en 1973 renforcera la coopération bilatérale entre le Rwanda et la France dans divers domaines. C'est dans cette optique notamment que furent conclus des accords de coopération militaire avec la France en 1975, diversifiant ainsi ses partenaires. Les rapports entre le Président Mitterrand et le Président Habyarimana ne semblaient pas être spéciaux. Nous pensons, tout de même, qu'ils résultent d'une coopération qui s'est tissée au fil du temps. Cependant, ces rapports en ce qui concerne le régime du Président HABYARIMANA n'étaient pas sans intérêt surtout pour un petit pays comme le Rwanda, qui n'a pas été colonisé par la France, et qui aspirait à entretenir de bonnes relations avec une grande puissance. Ce qui n'est que naturel. Le Rwanda étant un pays francophone, la population rwandaise était prédisposée, si l'on tient compte de la dimension culturelle, à communiquer plus facilement avec le peuple français. L'intervention de la France au Rwanda en octobre 1990 s'inscrit dans un cadre précis non seulement des accords de coopération militaire, mais encore dans celui des bonnes relations établies entre les deux pays. Cette coopération a permis, entre autres, la création d'une gendarmerie nationale, la formation des officiers gendarmes et la construction de l'école de la Gendarmerie Nationale (EGENA) de Ruhengeri. Nous nous rappellerons que cette coopération concernait également les pays francophones africains dans le cadre de la guerre froide et pour des raisons géostratégiques.

En plus, la coopération franco-rwandaise ne se limitait pas uniquement aux questions de sécurité. Elle s'étendait également aux domaines économiques, sociaux et, surtout, socio-culturels. C'est ainsi que la France, par l'intermédiaire de la Caisse de Coopération Economique, a assisté le Rwanda dans divers projets de développement. Elle est intervenue dans divers domaines en

---

<sup>1</sup> <http://www.twagiramungu.net>

construisant une école primaire, l'École française de Kigali, un Lycée à Kigali (Lycée de Rugunga), un immense et joli Centre d'échanges culturel franco-rwandais, en formant les agronomes au Groupe scolaire de Butare, en envoyant des professeurs à l'Université Nationale du Rwanda et dans divers collèges, en prenant en charge l'hôpital de Ruhengeri, en participant à la promotion du tourisme par la construction de l'Hôtel Méridien de Kigali et de Gisenyi, en construisant le centre d'accueil des Chefs d'État de la conférence franco-fricaine, le village « Urugwiro », en établissant le jumelage-coopération entre la préfecture de Butare et le département du Loiret, et bien entendu en élargissant la coopération militaire limitée alors à la formation.

Certes, le régime HABYARIMANA avait commis des crimes, notamment l'assassinat mystérieux de son prédécesseur Grégoire KAYIBANDA et des politiciens de Gitarama. Il n'a pas non plus résolu la question politico-ethnique. Son régime était caractérisé par le népotisme qui passait par l'«akazu» (la maisonnette) qu'il avait instauré, la constitution d'une armée régionale au lieu d'une armée nationale, le manque du pluralisme politique. Cependant, Habyarimana n'a jamais été accusé d'être l'ennemi des Batutsi en faveur desquels il avait fait son coup d'État et pour lesquels il a ouvert le secteur privé où ils étaient devenus prospères. Les analystes de la crise rwandaise devraient éviter l'amalgame lorsqu'il s'agit de traiter la question rwandaise. Avant 1990, les Batutsi de l'intérieur, sous le régime du Président HABYARIMANA, n'ont jamais été inquiétés. Ceci dit, il est à souligner que la guerre dite de libération déclenchée par le FPR-Inkotanyi n'a jamais été souhaitée ni par les Batutsi de l'intérieur d'une manière générale, ni par les Bahutu de l'opposition ni même par plusieurs réfugiés eux mêmes pour lesquels le retour pacifique était en passe d'être réglé (Voir les accords de Semuto, en Ouganda conclut quelques jours avant l'attaque du FPR).

### **Détachement Noroît**

Après l'attaque du FPR, le 8 février 1993, les partis politiques d'opposition et le MRND (D), étaient convenus d'envoyer une délégation commune pour rencontrer le FPR à Bujumbura en vue de négocier avec celui-ci le retrait de ses troupes de la région de Byumba et des environs proches de Kigali. Il est à souligner que même la Ligue Rwandaise des Droits de l'Homme (LIPRODHOR) avait pris une position claire là-dessus dans sa déclaration de 1992 par laquelle elle dénonçait la manipulation politicienne en dehors de la mission révolue à la coopération franco-rwandaise.

Cependant, le MRND refusa à la dernière minute de se joindre à cette délégation. Arrivés à Bujumbura, les membres de la délégation des partis politiques de l'opposition se trouvèrent devant la délégation du FPR-Inkotanyi qui était déterminée à accepter le retrait de ses forces militaires uniquement si les Forces françaises acceptaient de faire de même en quittant le Rwanda. Comme ces partis politiques privilégiaient la solution négociée et que les Accords de paix prévoyaient le déploiement d'une force militaire internationale pour leur mise en application, le retrait du FPR-Inkotanyi des zones occupées en février 1993 et le départ des troupes françaises constituaient un compromis acceptable. Les partis d'opposition recommandèrent au Gouvernement d'examiner la faisabilité de ce retrait des troupes françaises. Ils quitteront le Rwanda avec l'arrivée des forces de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR I) au mois de novembre 1993.

Pour ce qui est du rôle des armées étrangères dans la guerre du Rwanda, on a l'impression, lorsque cette question est au centre des débats, qu'il n'y avait qu'une seule partie qui n'avait pas droit à l'assistance extérieure. Et curieusement c'est à l'agressé, en plus un gouvernement légitime, qu'on nie ce droit comme si l'autre partie au conflit (la rébellion) a mené la guerre quatre ans durant avec des pierres et des bâtons sans soutien extérieur. Si aujourd'hui on s'empresse pour désigner les fournisseurs d'armes du Gouvernement rwandais de l'époque 1990 - 1994 (France, Afrique du Sud, Egypte), personne ne veut en revanche évoquer le rôle de l'armée ougandaise, la National Resistance Army, NRA, dans cette guerre, ou même s'interroger sur les fournisseurs d'armes du

FPR-Inkotanyi! Un fait parmi d'autres : en septembre 1992, la presse américaine a fait état d'une fourniture d'équipements de guerre à partir des Etats-Unis sous les auspices de deux officiers supérieurs égyptiens. Un Américain et un Ougandais ont été arrêtés à l'aéroport d'Orlando, en Floride, au moment où ils s'apprêtaient à embarquer pour l'Ouganda de façon illicite, avec une cargaison d'armes dont des missiles anti-tanks et lance missiles, d'une valeur de 18 millions de dollars.

### **Les Accords de paix d'Arusha**

La signature de l'Accord de Paix d'Arusha, négocié pendant 14 mois sous l'égide de l'OUA, l'ONU, et des grandes puissances dont la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Belgique, avait donné espoir au peuple rwandais qui croyait se mettre à l'abri d'une débâcle en signant cet accord. L'espoir d'aspirer à une paix négociée s'est éclipsé avec la mort de NDADAYE, Président du Burundi démocratiquement élu, assassiné par les extrémistes Batutsi de l'armée burundaise. C'était le 21 octobre 1993. Cet assassinat a été beaucoup plus décevant. L'espoir d'une coexistence pacifique fondée sur le partage du pouvoir entre les Batutsi et les Bahutu - composantes de la société rwandaise – comme prôné par l'Accord de paix d'Arusha s'effondra. Ceci d'autant plus que cet assassinat a provoqué des manifestations de joie chez les Batutsi rwandais pro-FPR et une manifestation de tristesse et de colère chez les Bahutu. En plus, peu après cet assassinat, le FPR-Inkotanyi a soudé ses liens, surtout avec les militaires putschistes burundais ! A partir de ce moment, les partis d'opposition commencèrent à partager les craintes que le MRND (D). On ne craignait pas seulement pas que les Batutsi prennent le pouvoir mais aussi leur façon de gouverner. L'assassinat du président NDANDAYE ainsi que les massacres des populations civiles innocentes dans le Nord du pays depuis l'offensif du FPR-Inkotanyi en 1990, donnaient l'idée de ce qu'ils allaient faire.

Le retard de plus de deux mois dans la constitution et l'envoi de la force internationale au Rwanda, la MINUAR, dont l'arrivée était initialement prévue dans 37 jours à partir de la date de la signature de l'Accord, fut un autre élément qui a contribué à la tergiversation dans la mise en application de l'Accord de Paix. Et comme le gouvernement de transition à base élargie, prévu par l'Accord de Paix d'Arusha, n'avait pas pu être mis en place à la date prévue, à cause du retard dans le déploiement des forces de la MINUAR, le parti CDR, Coalition pour la Défense de la République, en profita pour réclamer sa participation aux institutions prévues par l'Accord alors qu'il avait exprimé qu'il n'en sera pas partie prenante par son refus de signer le Code d'éthique politique, préalable à toute participation à ces institutions. Cette manœuvre pilotée par les durs du régime HABYARIMANA visait à changer les termes de l'Accord. Elle servit malheureusement d'occasion au FPR-Inkotanyi pour radicaliser ses positions en refusant d'envoyer ses députés à la cérémonie de prestation de serment prévue dans cet accord pour la mise en place du Parlement de Transition à Base Elargie (PTBE). Par contre, le FPR-Inkotanyi s'activa dans la préparation et l'organisation de la reprise des hostilités. D'où le creusement de tranchées en pleine capitale, le transport clandestin de ses militaires de la zone de Mulindi sous son contrôle vers la ville de Kigali en vue d'augmenter son effectif pour les combats en prévision.

Le Président Habyarimana avait tenté en vain de s'entretenir en tête à tête avec le Général Kagame pour essayer d'aplanir les divergences quant à la mise en place des institutions avant l'arrivée du bataillon FPR dans la capitale. C'est ainsi que le Président Museveni avait accepté d'organiser une rencontre à Entebbe au mois d'octobre 1993. « Je faisais partie de la délégation en ma qualité de Premier Ministre désigné par l'Accord de Paix. Après les civilités d'usage, il fut question de la rencontre en tête à tête entre les deux protagonistes. Cette rencontre n'aura malheureusement pas lieu car Kagame refusa de rencontrer Habyarimana », témoigne TWAGIRAMUNGU Faustin.

Déçu par ce manque d'ouverture de la part d'un adversaire politique mais futur partenaire, HABYARIMANA se résolut alors à radicaliser lui-même ses positions. Cette radicalisation ne profita qu'à Kagame qui en fit une exploitation politique et surtout médiatique pour diaboliser davantage son adversaire. L'Accord d'Arusha n'avait laissé aucun pouvoir au Président HABYARIMANA, sauf celui de cosigner avec un Premier Ministre de l'opposition certaines lois et documents officiels. Après 20 ans de pouvoir sans partage, il était difficile pour un dictateur de comprendre comment il aurait lui-même signé un accord qui mettait presque fin à ses fonctions. Les rumeurs de destitution du Président HABYARIMANA propagées à Kigali par le FPR-Inkotanyi contribueront encore davantage à renforcer la résistance à la mise en application de l'accord et à chercher des appuis dans d'autres partis politiques en vue de constituer une minorité de blocage au Parlement.

Le 5 janvier 1994, le Président HABYARIMANA, croyant avoir atteint son objectif de disposer de cette minorité de blocage, accepta de prêter serment conformément à l'Accord de Paix d'Arusha sans se soucier des procédures légales régissant la désignation des membres du PTBE.

Tout compte fait, les principales raisons qui ont entravé la mise en application de l'Accord de Paix d'Arusha peuvent être résumées comme suit :

- la formation et l'entraînement de la milice « Interahamwe »,
- la politisation de l'armée,
- la Radio Télévision des Milles collines (RTL),
- la division du MRND en deux factions non déclarées,
- le bras de fer entre le Premier Ministre de l'opposition et le Président de la République,
- le départ des Français,
- la présence du bataillon FPR à Kigali,
- les faiblesses de la MINUAR,
- la faiblesse de la gendarmerie nationale et son manque de neutralité,
- la division des partis en factions des « modérées » et des « Hutu power »,
- la monopolisation des négociations de l'Accord de Paix par certains Ministres de l'opposition et le Front Patriotique Rwandais,
- la marginalisation du Président de la République,
- les menaces non réprimées des extrémistes du parti CDR « impuzamugambi » soutenu par les extrémistes du MRND,
- la distribution d'armes par le FPR et le MRND à certaines personnes membres des deux formations belligérantes,
- les assassinats des leaders politiques comme Gapyisi en mai 1993, Gatabazi et Bucyana en février 1994 ;
- les propagandes de Radio Muhabura du FPR-Inkotanyi,
- le conflit d'autorité entre le Général Roméo DALLAIRE, commandant de la MINUAR I et le Représentant du Secrétaire Général, Jacques Roger BOOH-BOOH ;
- le programme de reprise des hostilités du FPR-Inkotanyi,
- le déploiement du « *Network commando* » à travers le pays dans le but d'y créer la confusion et d'inciter les populations à la violence.

En créant cette situation de crise et tension interne, les extrémistes des deux bords envisageaient la reprise des hostilités mettant ainsi un terme à l'Accord de Paix. Malgré les résultats atteints, surtout en ce qui concerne le partage de pouvoir, les deux protagonistes n'ont pas manifesté la volonté de mettre en application les accords qu'ils ont eux-mêmes négociés et signés. Ce fût plutôt le Génocide et les massacres effroyables de la population innocente qui furent organisés de deux côtés. La reprise des hostilités porta ainsi le FPR au trône.

Ce décalage et dysfonctionnement devraient, à notre avis, conduire à une analyse approfondie de la cause qui a conduit au drame rwandais.

### **L'échec de la MINUAR et le rôle de l'opération Turquoise**

Tardivement, c'est à dire un peu plus de deux mois depuis le début du génocide, la France, seule contre tous, est parvenue difficilement à faire passer une résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies pour une intervention au Rwanda, afin d'empêcher les massacres des populations innocentes, dans le sud du pays où c'était encore possible d'intervenir. Cette opération a été baptisée « opération turquoise ».

A cet effet, la France a fait son possible. Elle a soigné les blessés et les malades et a enterré les morts laissés sur les routes et dans les brousses par les « *Interahamwe* ». Elle a surtout permis de sauver des vies humaines. Selon TWAGIRAMUNGU Faustin, « la zone humanitaire sûre a été créée après des consultations entre la France et le Président Ougandais, selon ce que ce dernier m'a confirmé lui même le 13 juillet 1994 à l'occasion d'une audience qu'il m'a accordée à sa résidence privée non loin de Mbarara dans le sud ouest de l'Ouganda, lors de mon passage à Kampala à destination de Kigali. Le souhait du Président français, selon Monsieur Museveni était non seulement de créer une ligne de démarcation entre cette zone et la zone occupée par le FPR, mais aussi d'arrêter les massacres et la guerre en vue d'inviter les belligérants à négocier un cessez le feu. Il m'a dit qu'il avait communiqué cette option du Président français au Général Kagame qui l'a tout simplement rejetée, préférant continuer la guerre jusqu'à la victoire finale.»<sup>2</sup>

Il est bien évident que si les forces américaines, françaises et belges, stationnées au Rwanda et dans la région, au début du génocide, en attente de l'évacuation de leurs ressortissants respectifs, avaient été autorisées à temps par une résolution des Nations Unies, à se transformer en une et unique Opération Turquoise, le génocide et les massacres, même s'ils auraient eu lieu, ne seraient pas de cette ampleur. Les Nations Unies ont commis une erreur très grave d'avoir accepté le retrait de la MINUAR I pendant le génocide au lieu de la renforcer et, face à la gravité de la situation, changer même son mandat. Comme la France était accusée par certains d'avoir soutenu le Président HABYARIMANA, elle ne pouvait pas de ce fait intervenir seule malgré sa bonne volonté. En revanche, pourquoi les Etats-Unis, la Grande Bretagne (les inconditionnels du FPR-Inkotanyi) et d'autres pays n'ont-ils pas pu réaliser que le génocide est entrain de se commettre au Rwanda ? Le syndrome somalien ou la mort des dix casques bleus belges, justifie-t-il l'attitude d'indifférence totale adoptée par ces pays face à l'hécatombe rwandaise qui a fait périr presque un million d'âmes ? Et pourquoi vouloir condamner la France, elle qui, finalement a pris l'initiative de sauver des vies humaines ?

Alors que le Génocide avait déjà été commis et pratiquement terminé, la France de François MITTERAND, sur proposition de son Ministre des affaires étrangères, Alain JUPPE, fût votée au Conseil de sécurité de l'ONU la résolution d'intervenir au Rwanda dans le but humanitaire. Sous mandat lui confié par ce Conseil en date du 22 juin 2004, elle envoya ainsi, le 23 juin 1994, ses troupes au pays des « mille horreurs » avec comme base des opérations les villes de Bukavu et Goma, à l'Est de la RDC (à l'époque Zaïre). C'est le début de l'opération turquoise mal accueillies par le FPR-Inkotanyi qui avait déjà victorieusement conquis le pays et qui rapprochait à la France de soutenir le régime HABYARIMANA. Ce sentiment anti-français a été développé par les médias américains pro-FPR à l'exemple du « *village voice* » qui, dans son article « *Rwanda's French Connection* » du 17 mai 1994, accusa la France de rester bras croisés devant le drame rwandais et pourtant, au même moment, les Etats-Unis faisaient tout pour empêcher que la France ne dirige la force multinationale qui aurait pu mettre fin aux massacres. De même, en mai 1994, les représentants d'ONG britanniques n'ont pas caché leur penchant en s'opposant à une intervention militaire internationale. Selon eux, seule la victoire du FPR pouvait mettre fin au génocide. *The Economist* n'a pas mâché ses mots. Il a catégoriquement appelé à la victoire du FPR. Rien d'étonnant dans ces déclarations géopolitiquement stratégiques car, rien ne servait d'intervenir

---

<sup>2</sup> <http://www.twagiramungu.net>

militairement au Rwanda si cela pourrait empêcher aux poulains des Etat-Unis, le FPR-Inkotanyi parrainé par MUSEVENI, de prendre le pouvoir rapidement et de façon décisive. C'est pourquoi, quand il déclare que « le Génocide rwandais est à 100% la responsabilité américaine », Boutros Boutros GHALI, ex-Secrétaire général de l'ONU, cité par R. PHILPOT,<sup>3</sup> sait de quoi il parle.

Bien que l'Opération soit intervenue tardivement, - et ce malgré les suspicions qui l'entouraient, - elle a été appréciée et jugée par ailleurs très favorablement par les Rwandais qui en avaient grandement besoin et qui la qualifient d'une action importante posée par la France, pour avoir leur sauver la vie, comme cela apparaît dans ce témoignage tiré d'un message adressé par les déplacés, parmi lesquels se trouvaient des fonctionnaires du gouvernement actuel de Kigali. « Les déplacés de la zone humanitaire sûre à Kibuye sont reconnaissants envers les militaires français de l'Opération Turquoise et la manière dont ils assurent leur sécurité, leur encadrement et leur assistance. Les déplacés de la zone humanitaire sûre à Kibuye remercient le gouvernement français pour avoir mis sur pied une telle opération, au moment où la Communauté internationale semblait être indifférente à la tragédie qui se déroulait au Rwanda. Par cette opération et par d'autres actions qui sont accompagnées, aide médicale, aide alimentaire et matérielle, la France a démontré que son amitié envers l'Afrique en général et envers le Rwanda en particulier, allait au delà de toutes les considérations.»<sup>4</sup> Selon Théobald RUTIHUNZA (ex-Préfet de Cyangugu et Président fondateur de la LIPRODHOR), 10.000 Batutsi qui attendaient la mort à Nyarushishi ont trouvé leur salut grâce à l'opération turquoise.

Cependant, il est à souligner que du côté FPR-Inkotanyi la présence des français fût plutôt considéré comme un moyen de faciliter la fuite des génocidaires. Ceci d'autant plus que le gouvernement génocidaire de Jean KAMBANDA s'est réfugié dans la Zone Humanitaire Sûre et au même moment, un flux massif des réfugiés Bahutu franchissait les frontières congolaises de Goma, Bukavu et Kamanyola. Ce n'est que grâce à un accord entre la France et le FPR-Inkotanyi que la ZHS fût confiée à la MINUAR II, la MINUAR I de Roméo DALLAIRE ayant été évacuée pendant le Génocide sous la complicité notamment de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique et du FPR-Inkotanyi. On se rappellera des tournées en Europe et aux USA de Claude DUSAIDI, ex-Conseiller de Kagame, pendant le Génocide dont la mission était de faire des lobbies pour que la communauté internationale n'intervienne pas au Rwanda. Le discours de Kagame 3 jours après le déclenchement du génocide n'est pas innocent. Il avertit la force internationale (la MINUAR) de ne pas s'interposer si non elle sera considérée comme ennemi.

Face à la situation qui prévalait au Rwanda, faut-il reprocher à la France d'avoir intervenu au Rwanda ? Si oui, qui devrait intervenir et à quel moment ? Avant tout jugement que fait le noyau dur du FPR et ses acolytes sur l'intervention française au Rwanda, ne serait-il probe de savoir comment l'opération turquoise a été vécue et perçue par les rwandais eux-mêmes ?

**La rédaction**

**L'invasion de la RDC : de la « chasse aux génocidaires » au pillage affairiste des ressources naturelles.**

*« Dans le passé, il suffisait qu'une nation veillât sur elle-même. Dans cette époque de mondialisation, aucun pays n'est une île. Les crises au Moyen Orient, au cachemire ou dans la*

<sup>3</sup> R. PHILPOT; ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali, édi.DUBOIRIS, 2004, p.11

<sup>4</sup> <http://www.twagiramungu.net>

*péninsule coréenne concernent dorénavant tout le monde, car elles pourraient affecter la sécurité dans tous les continents. »*

Deux ans seulement après son accession au pouvoir, le FPR s'est arrogé abusivement le monopole de la force jusqu'au delà des frontières nationales. Et aujourd'hui encore KAGAME vient d'annoncer devant le parlement rwandais son intention de reprendre les hostilités en RDC pour « résoudre le problème des Interahamwe ».

Rien d'étonnant que le FPR, comme il est toujours de son habitude, choisisse la voie la plus horrible : la guerre. L'on se souviendra qu'en 1996, avant l'invasion de la RDC, à l'époque Zaïre, Monsieur Pasteur BIZIMUNGU, à l'époque « Président de la République », prononça un discours scandaleux à Cyangugu mettant en cause les frontières tracées en 1885 par la Conférence de Berlin. Serait-il le début de l'instauration de l'empire Hima longtemps évoqué ou d'un simple esprit de grandisme? Rien ne me permet de l'affirmer pour l'instant. Mais l'action est restée suspecte.

Cette offensive qui a débuté le 14 septembre 1996 dans les collines de Lemera mis en déroute les FAZ, une armée minée par la corruption institutionnalisée par le dysfonctionnement politique qui a caractérisé le régime dictatorial et chaotique du Maréchal autoproclamé MOBUTU SESE SEKO. En appuyant les « Banyamulenge » - Batutsi congolais - qui se sentaient menacés par le flux massif des Bahutu fugitifs, l'armée de Kagame, l'APR, en profitant pour massacrer des centaines des milliers des réfugiés et rapatrier de force ceux qui ont échappé à la mort. Face à cette situation et comme affirmé par le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Koffi ANNAN, il est vrai que « les Nations Unies ne sont pas partout et ne s'occupent pas de toutes les crises dont les gens à travers le monde estiment qu'elles devraient s'occuper. »<sup>5</sup> Depuis la présence des troupes rwandaises en RDC, les vies humaines sont en périls et pourtant le principe de l'universalité des droits de l'homme demeure une exigence première pour les pays qui ont signé et ratifié la charte et d'autres conventions. Rien n'est étonnant si aucune autorité internationale ne s'émeuve sur le sort des populations de la région des grands lacs en général et du Rwanda en particulier. On n'a pas de pétrole !

D'Uvira à Goma en passant par la plaine de la Rusizi et longeant les lacs Tanganyika et Kivu, des camps des réfugiés rwandais furent installés, réfugiés et génocidaires confondus. Ils étaient tous nourris et assistés par les associations humanitaires dans ces camps sous le contrôle des cadres et dignitaires du régime HABYARIMANA et SINDIKUBWABO. Ces camps servaient de base de départ de commando Bahutu qui s'infiltraient au Rwanda pour commettre les meurtres et mener des opérations de sabotage. Le cas des élèves de Nyange, à Kibuye reste gravé dans la mémoire des rwandais. C'était horrible ! De ces infiltrations, le FPR en a profité à son tour pour faire le ratissage. Les massacres de Nyabishunju (à Bugarama, dans la préfecture de Cyangugu) et de Kanama (Gisenyi) sont très éloquentes. Stratège, le FPR s'est servi de cette infiltration pour lancer son agression hégémonique en RDC qui a fait périr impunément plus de 3 millions et demie d'hommes, femmes et enfants innocents devant les caméras du monde. Il a justifié son incursion pour des raisons de sécurité mais au fil des jours il s'est avéré que la motivation et l'endurance de cette invasion tiennent aux bénéfices de l'exportation des richesses minières et de bois. Tout de même, les dirigeants rwandais ont réussi à convaincre l'aveuglement de la communauté internationale que leur présence militaire dans l'Est de la RDC a pour objet de protéger le pays contre des groupes hostiles qui se trouvent en RDC et qui, selon Kigali, se préparent activement à envahir le Rwanda. Vrai ou faux, « le glissement de la chasse aux génocidaires jusqu'au pillage affairiste des ressources naturelles de la RDC » indique la caractéristique principale de cette guerre : « se procurer des biens », selon le Bureau Congo de l'APR. Et aujourd'hui, il se vérifie que l'invasion de la RDC est le moteur de l'activité économique privatisée du Rwanda qui oriente les

---

<sup>5</sup> J.C. BUHRER et C.B. LEVENSON, L'ONU contre les droits de l'homme ? Essai, mille et une nuits, paris, 2003, p. 214.

investissements, en produit le chiffre d'affaires des seigneurs de la guerre et en affecte les bénéficiaires. Ces opérations sont conduites et gérées par le Bureau Congo de l'APR qui assure la liaison entre les activités commerciales et militaires de l'APR. James KABAREBE et Dan MUNYUZA en sont les commandants en Chef. Les recettes et les dépenses du Bureau Congo de l'APR sont considérables. Elles sont inscrites à un compte strictement distinct du budget national. Les recettes financent à plus de 80% des dépenses totales de l'APR qui, normalement toutes les sources confondues, représente plus de 20% du PNB et environ 150% des dépenses budgétaires courantes. Dans son rapport du 8 octobre 2002, le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la RDC, fait état des nombreux documents et témoignages oraux prouvant le but de la présence du Rwanda en RDC : « accroître le nombre de rwandais qui se trouvent dans l'Est de la RDC et encourager ceux qui y sont déjà installés à conjuguer leurs efforts pour aider le Rwanda à exercer son contrôle économique dans ce pays ».<sup>6</sup>

Soulignons que ce sont les activités financées par les recettes provenant du Bureau Congo de l'APR qui, dans une large mesure, définissent la politique étrangère du Rwanda et influent directement sur la prise des décisions nationales dans des nombreux domaines.

L'invasion de la RDC depuis 1996 et la manière dont les hostilités ont été conduites ont causé des catastrophes humanitaires qu'on évalue, en plus de pillage des ressources naturelles de la RDC, à plus de trois millions de morts. Et l'on n'a aucun espoir que les responsables de ces massacres qui, entretiennent d'étroites relations commerciales avec les réseaux criminels transnationaux, seront un jour châtiés. Dans l'Est de la RDC, l'Eglise catholique et beaucoup d'autres organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme ont courageusement dénoncé les vols, les meurtres, la torture, les viols et les actes de piraterie qui se commettent de Kisangani à Katanga, les excès dont l'APR, la police et la milice Local Defense Force du RCD-Goma ont fait preuve dans la réquisition des ressources destinées à l'« effort de guerre ». Il paraît que la Cour pénale internationale serait préoccupée par ce dossier. Mais, a-t-elle les moyens de pousser sa logique de combattre l'impunité jusqu'au bout ? Qu'en sera-t-il de ce petit pauvre pays de l'Afrique centrale minée par les guerres et la misère, le Rwanda, qui a refusé de ratifier le Traité de Rome instituant la Cour Pénale Internationale ? Paralysée par sa passivité complice pendant le génocide rwandais en 1994, la communauté internationale hésite encore à mobiliser ses énergies pour empêcher Kagame et sa bande d'exterminer sa population. Comme en avril 1994, la population est abandonnée sur elle-même, en attendant, chacun, sa mort prochaine. N'est-il pas temps que l'ONU reprenne son rôle et reste l'autorité morale faisant respecter la loi internationale et assurant la sécurité collective ?

**La rédaction.**

---

<sup>6</sup> [www.monuc.org](http://www.monuc.org)